



EREA Anne FRANK – 14 Route de Chauvigny – 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

05 49 00 27 27

-

ce0860793v@ac-poitiers.fr

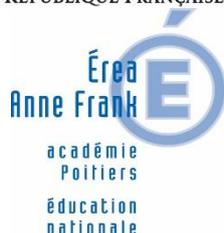


PROTOCOLE SANITAIRE EREA A. FRANK

GUIDE RELATIF A

LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT

DE L'ÉTABLISSEMENT





SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| CONTEXTE..... | 3 |
| PRINCIPES GÉNÉRAUX | 4 |
| FICHES THÉMATIQUES : | |
| FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION | 11 |
| FICHE THÉMATIQUE SANITAIRES | 14 |
| FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES..... | 17 |
| FICHE THÉMATIQUE SALLES DE CLASSE | 20 |
| FICHE THÉMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS..... | 23 |
| FICHE THÉMATIQUE DEMI PENSION | 26 |
| FICHE THÉMATIQUE RECREATION..... | 28 |
| FICHE THÉMATIQUE ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES..... | 30 |
| FICHE THÉMATIQUE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES..... | 33 |
| FICHE THÉMATIQUE INTERNAT | 36 |
| FICHE THÉMATIQUE PERSONNELS | 39 |
| PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID | 44 |



CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de l'ÉREA A. FRANK après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

PRINCIPES GENERAUX

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des élèves
- Salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- Gestion de la demi-pension
- Récréation
- Activités sportives et culturelles
- Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques
- Internat
- Personnels
- Cas suspect ou avéré

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- ❖ **Maintien de la distanciation physique**
- ❖ **Application des gestes barrière**
- ❖ **Limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Formation / Information / Communication**





Préalable

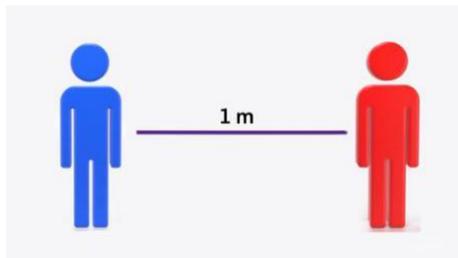
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leur enfant à l'ÉREA. Ils s'engagent, notamment, à ne pas le scolariser en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils sont également invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consistera à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif seront proscrites.

A défaut, une solution hydro-alcoolique sera utilisée.

Le lavage des mains doit être réalisé, obligatoirement :

- A l'arrivée dans l'établissement
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. seront proscrits.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique.

La sensibilisation et l'implication des parents sont prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.



Le port du masque

Pour les personnels

L'ÉREA mettra à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans l'établissement.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation physique risquent de ne pas être respectées.

C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » sera obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies et bénéficiant d'un P.A.I.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leur enfant lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque collège et lycée en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

La ventilation des classes et autres locaux

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, après chaque heure de cours, pendant les récréations, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. L'aération des locaux sera réalisée à chaque fois pendant au moins 10 minutes.

Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement sera contrôlé. Pour la partie administration équipée d'une centrale de traitement d'air, l'apport d'air extérieur sera maintenu et le recyclage arrêté.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les élèves restent toujours dans la même salle de classe, les enseignants s'y déplaceront. Les enseignements spécifiques pourront amener les élèves à se rendre dans une autre salle (informatique, salle techma, ateliers professionnels, ...). L'ÉREA met en place un plan de circulation détaillée dans les plans en annexe afin de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.



Les points ci-après appellent une attention particulière :

L'arrivée et le départ de l'établissement seront étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents. Ce fonctionnement sera conditionné à une étude préalable des possibilités d'adaptation du transport scolaire y compris celui des élèves en situation de handicap.

Modifications des horaires d'entrée et de sortie :

A compter du 25 mai 2020 : 6^{ème} et 5^{ème} entrée à 9h00 et sortie à 15 h

Les élèves de 6^{ème} seront accueillis en salle 32 et 33

Les élèves de 5^{ème} seront accueillis en salle 34 et 35

L'établissement sera fermé aux élèves le mercredi afin de permettre la désinfection totale des locaux.

En attente de décision à partir du 2 juin : 4^{ème} et 3^{ème} entrée à 8h30 et sortie à 16 h

Les élèves de 4^{ème} seront accueillis en alternance en ateliers professionnels ou en classe dans les salles 35 et 36

Les élèves de 3^{ème} seront accueillis en alternance en ateliers professionnels ou en classe dans les salles 35 et 36

**En attente de décision à partir du 2 juin : 1CAP et 2CAP entrée à 8h15 et sortie à 15 h 30
Seront accueillis en alternance en ateliers professionnels ou en classe dans les salles 37, 38, 39 et 12**

Les emplois du temps seront modifiés et adaptés jusqu'à nouvel ordre. Ils seront donnés aux élèves et non modifiés sur Pronote.

Aucune circulation d'élèves ne sera effectuée pour les cours. Les professeurs se déplaceront dans les salles pour y rejoindre leur classe au début du cours.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Le déplacement des professeurs et personnels de l'ÉREA sera également organisé et respectueux du plan de circulation mis en place.

Les locaux de l'ÉREA n'ayant pas été pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage sera effectué avant la reprise des personnels. Les locaux seront aérés toutes les heures.

Une désinfection totale des salles de classes et de tous les locaux sera effectuée avant la reprise des élèves.

Pour la désinfection, comme la plupart des désinfectants ménagers courants, les produits utilisés à l'ÉREA respectent la norme virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.



La formation, l'information et la communication

La direction de l'établissement, avec l'appui des services académiques et de la Région Nouvelle Aquitaine, a établi un plan de communication détaillé à destination des publics ci-dessous. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels de l'ÉREA sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge.

Cette formation s'appuie sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques.

Le personnel paramédical de l'ÉREA apportera son appui à ces actions de formation.

Les parents

Il est demandé aux parents d'élèves d'avoir un rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...), et d'être vigilants sur les points suivants :

- Surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne AVANT qu'il ne parte à l'ÉREA (la température doit être inférieure à 37,8°C)
- Connaître la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève
- Connaître le numéro de téléphone de l'ÉREA (05 49 00 27 27) pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant au sein de l'établissement
- Respecter l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement, sauf en cas de rendez-vous spécifique planifié
- Connaître les horaires d'accueil et de sortie des élèves
- Respecter ces horaires pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie
- Connaître l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière, dont l'hygiène des mains**. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté. Une fiche simplifiée a été élaborée à destination des élèves et leur sera distribuée.



Chaque élève bénéficiera de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces.

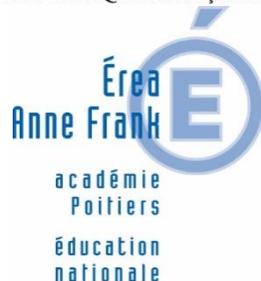
Celles-ci permettront la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène.

Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**





FICHE THEMATIQUE – NETTOYAGE ET DESINFECTION

NETTOYAGE AVANT LA REPRISE

L'EREA ayant été complètement fermé pendant le confinement et n'ayant pas été fréquenté dans les 5 derniers jours avant la réouverture aux personnels, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel sera effectué.

Une désinfection totale des salles de classe et de tous les locaux sera effectuée avant la reprise effective des élèves et des personnels

Les canalisations d'eau seront purgées. Le lundi 11 mai 2020 un choc thermique sera effectué par la société habilitée.

Le nettoyage et la désinfection des sols sera fait une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés seront nettoyés au moins une fois par jour (si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable sera suffisante.)

Seront également nettoyés :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau...
- Loquets, interrupteurs, poignées de porte et de fenêtre, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, ...
- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels seront désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes.

En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succéderont dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves sera réalisé entre chaque groupe, à l'aide de lingettes désinfectantes.

En complément :

Les poubelles de sacs à ordures ménagères seront vidées et lavées tous les jours.

Les équipements de nettoyage à usage unique seront éliminés dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

On veillera à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.

Les locaux seront régulièrement aérés (après chaque heure de cours, lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage).



Points de contrôle

Un plan de nettoyage des locaux quotidien a été élaboré

SALLES DE CLASSE :

- Nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises et mobilier avant l'arrivée des élèves.
- Nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.

ESPACES DE RESTAURATION :

- Nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.



FICHE THEMATIQUE : SANITAIRES

Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





FICHE THEMATIQUE : SANITAIRES

Mesures à appliquer

SANITAIRES

- Limitation du nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique
- Gestion rigoureuse des flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe accompagnés d'un Assistant d'Éducation)
- Urinoirs utilisés distants d'au moins 1 m et neutralisation de l'urinoir central
- Aération fréquente des sanitaires et vérification du bon fonctionnement de la ventilation
- Les élèves se laveront les mains avant et après l'usage des WC
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, des distributeurs d'essuie-mains papier à usage unique seront posés dans chaque sanitaire – l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu sera proscrit*)
- Approvisionnement permanent par les agents des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*) **Signaler immédiatement tout manque à la gestionnaire**
- Nettoyage approfondi quotidien et désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (cf fiche nettoyage et désinfection)
- Une fiche de traçabilité sera complétée à chaque nettoyage par les agents (qui, à quelle heure, et quoi).

POUR L'ENSEMBLE DES VESTIAIRES

- Limitation du nombre de personnes présentes dans les vestiaires professionnels : Echelonnement des arrivées / départs, pour respecter la distanciation physique.
- Neutralisation des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens.
- Étalement des plages horaires d'arrivée et départ.
- Surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.
- Les élèves devront venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.
- Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 mn au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.

SALLES DE DOUCHE

- Neutralisation complète des douches des vestiaires d'EPS
- Attribution d'une douche individuelle à l'internat si ouverture de l'internat.
- Dans ce cas, aération fréquente des douches et vérification du bon fonctionnement de la ventilation.
- Vérification du plan de nettoyage et de désinfection des douches (une attention particulière sera portée aux pommeaux de douche).



FICHE THEMATIQUE : SANITAIRES

Points de contrôle

- Gestion rigoureuse des flux dans les sanitaires, vestiaires professionnels des élèves
- Limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires et les vestiaires professionnels des élèves
- Vérification de la bonne aération des sanitaires, vestiaires professionnels et/ou douches de l'internat ou du bon fonctionnement de la ventilation dans ces mêmes lieux
- Respect des consignes pour l'utilisation des locaux sanitaires, vestiaires professionnels et/ou douches de l'internat
- Vérification du nettoyage approfondi quotidien des locaux
- Vérification de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées
- Vérification de la fiche de traçabilité.



FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES

Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES

Mesures appliquées

- Placement d'un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes
- Port du masque pour l'accueillant et solution hydro-alcoolique à sa disposition
- Port du masque pour les élèves si les règles de distanciation physique risquent de ne pas être respectées
- Identification des flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Définition d'un sens obligatoire de circulation pour assurer la distanciation physique. Il pourra évoluer au cours de la journée
- Maintien de la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière...) en collaboration étroite entre l'établissement et la collectivité
- Mise en place d'une signalétique visible (panneaux, fléchages...)
- Maintien des portes d'accès d'entrée ouvertes pendant l'accueil (porte, portillon, portail)
- Mise en place d'une arrivée échelonnée, par niveau de classe, en lien étroit avec les collectivités territoriales, afin de tenir compte des possibilités des transports scolaires
- Communication avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée
- Proscription de l'accès aux locaux à toute personne externe à l'établissement (parents, autres accompagnants...), sauf en cas de rendez-vous identifié
- Les élèves seront autorisés une UNIQUE fois ; à récupérer leurs affaires dans leur casier qui seront désinfectés avant et après leur ouverture. L'utilisation des casiers ne sera plus autorisée par la suite jusqu'à nouvel ordre.



FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES

Organisation :

- Mise en place d'un accès direct en classe sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective
- Lavage des mains dès l'arrivée en classe (eau et savon et séchage soigneux avec un essuie-mains en papier jetable, sinon à l'air libre). Utilisation d'une solution hydro-alcoolique si nécessaire
- Information régulière des familles sur la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site Internet...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Points de contrôle

- Vérification de la disponibilité du savon et essuie-mains jetable dans les sanitaires ou à défaut de gel hydro-alcoolique avant l'arrivée des élèves
- Vérifier que la signalétique Entrée/Sortie et sens de circulation est en place
- Vérification que les portes et portails sont ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil si les conditions de sécurité le permettent
- Vérification de la cohérence des emplois du temps pour permettre une arrivée échelonnée des élèves le cas échéant.



FICHE THEMATIQUE SALLES DE CLASSE

Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Poitiers
éducation
nationale



FICHE THEMATIQUE SALLES DE CLASSE

Mesures à appliquer

- Les salles de classe seront aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque élève et enseignants, ce qui implique :
 - Disposition du mobilier de manière à respecter la distanciation physique
 - Définition des modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves
 - Respect d'une distance d'au moins un mètre entre les tables des élèves et le bureau du professeur (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)
 - Ne pas installer les tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre)
 - Neutralisation du mobilier et du matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage)
 - Éloignement des tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe
- Limitation des déplacements dans la classe
 - Limitation des croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
 - Limitation des déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes (format 1 classe = 1 salle)
 - Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe)
- Aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves, après chaque heure de cours, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée
- A la fin des cours, les élèves devront sortir sous la responsabilité des adultes en respectant le sens de circulation.



FICHE THEMATIQUE SALLES DE CLASSE

Points de contrôle

Avant l'entrée en classe :

- Ouverture des fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement)
- Vérification du bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique
- Ouverture des portes
- Respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.

Pendant la classe :

- Respect des gestes barrière et de la distanciation physique
- Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels
- Désinfection des matériels pédagogiques qui n'auraient pas été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre pendant plusieurs jours.

A la fin de la classe sortie échelonnée des élèves :

- Ouverture des portes
- Vérification que les couloirs soient libres vers la sortie
- Guidage du groupe dans le respect de la distanciation physique
- Ouverture des fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Poitiers
éducation
nationale



Mesures à appliquer

- Définition d'un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation qui : (cf annexe)
 - Définit un sens de circulation prioritaire
 - Limite les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique
 - Prévoit une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne fera pas obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées)
- Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves et pendant la classe
- Le principe de distanciation physique sera respecté dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires
- Le port du masque sera obligatoire par les adultes et les élèves lors des déplacements et lorsque la distanciation physique risque d'être compromise
- Les mêmes groupes d'élèves et d'enseignants seront conservés dans la mesure du possible
- **Le format « 1 classe = 1 salle » sera le principe.** Un fonctionnement par groupes d'élèves y compris le midi et pendant les pauses sera institué.
- Les déplacements des personnels enseignants et non enseignants, plutôt que le déplacement des élèves sera si possible privilégié.

A défaut, des temps de pause adaptés seront prévus lors des changements de salles spécifiques éventuels, pour permettre aux élèves de se laver les mains et limiter les croisements dans les circulations.



FICHE THEMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

Lister le cas échéant les intervenants extérieurs devant circuler dans l'établissement et leur fournir les consignes spécifiques.

Points de contrôle

- Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place
- Vérifier que les portes sont ouvertes dans la mesure du possible
- Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs
- Vérifier le port effectif du masque dans les couloirs
- Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe
- Veiller à la cohérence des emplois du temps pour limiter le brassage dans les zones de circulation
- S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.



FICHE THEMATIQUE DEMI-PENSION

Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Poitiers
éducation
nationale



FICHE THEMATIQUE DEMI-PENSION

Mesures à appliquer

- Au réfectoire, l'organisation des temps de restauration et d'accès sera conçue de manière à limiter les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs
- Le respect des mesures physiques de distanciation et de circulation telles que prévues dans le plan en annexe, s'appliquera dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas
- Le lavage des mains avant et après chaque repas sera obligatoire
- La ligne de self ne fonctionnera pas, les repas seront servis à table
- Les élèves devront mettre leur masque dans la poubelle prévue à cet effet. Ils devront se laver soigneusement les mains, se rendre directement dans la salle de restauration en respectant le sens de circulation et s'asseoir à la place qui leur sera désignée par un adulte
- Après le repas, ils débarrasseront leur plateau, se laveront les mains pendant au moins trente secondes et prendront un masque propre pour sortir en récréation.
- La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) sera adaptée pour limiter les contacts. Les élèves ne pourront pas utiliser les fontaines à eau qui seront sous la responsabilité des adultes
- La distribution des repas et des couverts sera adaptée : les plateaux seront prêts sur les tables
- En cas d'assistance aux élèves par un AESH pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact
- Le nettoyage des tables et des chaises après les repas sera effectué selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection » et le protocole établi par la Région Nouvelle Aquitaine
- L'utilisation du micro-ondes sera interdite dans le réfectoire
- Le réfectoire sera aéré avant et après les repas en ouvrant les fenêtres
- Les déchets seront déposés dans des poubelles équipées de sacs. Les poubelles seront vidées quotidiennement.



FICHE THEMATIQUE RECREATION

Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





FICHE THEMATIQUE RECREATION

Mesures à appliquer

- Les croisements de classes et d'élèves seront adaptées conformément au plan de circulation en annexe :
 - Les temps de récréation entre les classes seront échelonnés
 - Les regroupements de niveaux différents seront évités
 - Les élèves sortiront en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves, et en respectant le plan de circulation en annexe.
- Lors de la récréation, respect de la distanciation physique et port effectif du masque par les élèves.
- Les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets seront interdits, ainsi que la fréquentation des structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- L'utilisation des bancs sera limitée et les places seront matérialisées
- L'accès aux espaces collectifs intérieurs sera interdit pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.
- En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, les récréations se dérouleront en intérieur dans chaque salle de classe
- Dans ce cas, l'espace dédié sera préalablement ventilé avant et après la récréation.



FICHE THEMATIQUE ACTIVITES ÉDUCATIVES

Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Poitiers
éducation
nationale



FICHE THEMATIQUE ACTIVITES ÉDUCATIVES

Mesures à appliquer

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITES SPORTIVES :

- La pratique aux seules activités physiques de basse intensité sera de règle, si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course
- Les élèves devront venir en tenue de sport dès le matin, les vestiaires et les douches n'étant pas accessibles durant toute la période de réouverture.
- Les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs ne seront pas autorisés
- Sera proscrite l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver les manipulations à l'enseignant uniquement, ou assurer une désinfection régulière adaptée)
- Les activités extérieures seront privilégiées dès lors que la météo le permettra
- Les parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique seront privilégiés.

ACTIVITES ÉDUCATIVES :

- L'utilisation des salles informatiques ne se fera qu'en en mettant à disposition du gel hydro-alcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Les ordinateurs seront désinfectés à chaque utilisation
- Sera proscrit le prêt de matériel en dotation collective.



FICHE THEMATIQUE ACTIVITES ÉDUCATIVES

Points de contrôle

- ACTIVITES ÉDUCATIVES:

- Respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive
- Pas de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte)
- Les ballons ou le matériel ne seront pas accessibles aux élèves durant les cours.
- Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves
- Privilégier les activités individuelles en plein air si le temps le permet.



Mesures à appliquer

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





Prescriptions de prévention à appliquer

- Avant l'ouverture de l'EREA, une réflexion sera menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (ateliers des lycées professionnels, salles d'arts plastiques, etc.) pour que le maintien de la distanciation physique et le non-partage des postes de travail soient respectés.
- L'accès au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves sera limité au strict nécessaire.
- Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
 - Des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel seront organisées
 - Le matériel pédagogique sera nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante
- En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succéderont dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves sera réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes



Points de contrôle

- En début de cours :
 - Il faudra s'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, matériel pédagogique et équipements de travail avant l'arrivée des élèves.
- Pendant le cours :
 - Si le prêt de matériel, ou le changement de poste de travail au cours d'une séquence pédagogique est nécessaire, le professeur assurera la désinfection du matériel, de l'équipement, et de l'espace de travail entre chaque élève.
- A la fin du cours :
 - Veiller à la désinfection des tables, chaises, mobilier, matériel pédagogique et équipements de travail utilisés par les élèves.



FICHE THEMATIQUE INTERNAT

Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Poitiers
éducation
nationale



FICHE THEMATIQUE INTERNAT

Préalable

S'agissant de lieux de vie en collectivité dans lesquels il est parfois difficile d'assurer le strict respect des gestes barrière, seuls les élèves pour lesquels le retour à domicile quotidien est impossible seront accueillis dans ces établissements.

Mesures à appliquer

- Les élèves seront affectés un par chambre dans un premier temps et ne pourront se déplacer dans les autres chambres
- Un nettoyage approfondi quotidien sera mis en place, notamment des espaces collectifs avec une désinfection des sanitaires et des locaux
 - L'internat sera aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la chambre ou de la salle contre un mur, une fenêtre, etc.)
 - L'équipement suffisant des sanitaires notamment en savon liquide sera assuré. Le cas échéant il sera fourni aux élèves des solutions hydro-alcooliques en quantité suffisante
 - Les déplacements dans l'internat seront limités, seulement dans le strict respect du plan de circulation mis en place
 - Le mobilier non nécessaire sera neutralisé par une signalétique ou un balisage
- Les espaces collectifs seront régulièrement aérés. Un rappel sera fait à tous les élèves internes sur la nécessité d'aérer les chambres. Les lavabos des D2 et D4 seront attribués individuellement.
- Les rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, salle de repos) seront organisées. Un groupe de trois élèves maximum sera désigné chaque soir de manière à permettre une désinfection adaptée chaque matin par les agents
- Les temps en chambre seront privilégiés
- Le personnel en charge de la surveillance sera sensibilisé au respect des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat durant la période de sortie de confinement.



FICHE THEMATIQUE INTERNAT

Points de contrôle

- Avant réouverture de l'internat :
 - Un nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, lits, linges et équipements de travail sera fait avant l'arrivée des élèves internes.
 - L'ensemble des consignes (règles internes, organisation des douches, modalités d'utilisation des espaces collectifs...), sera affiché dans chaque dortoir

- Pendant la période d'internat, ainsi que lors des activités éducatives :
 - Partager l'organisation avec les élèves internes et les personnels surveillants
 - S'assurer de la bonne compréhension des règles mises en places avec les élèves internes
 - S'assurer de leur bonne application et de leur respect lors des temps de fonctionnement de l'internat



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Poitiers
éducation
nationale



FICHE THEMATIQUE PERSONNELS

Mesures à appliquer

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Dans tous les cas, les personnels de l'EREA appliqueront les consignes suivantes :

- Appliquer les gestes barrière.
- Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage
- Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement, notamment le plan de circulation
- Attribuer aux élèves des zones de travail par le biais de consignes claires
- Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris)
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique
- Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail se situe dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque etc....).
- Une réunion sera organisée en amont pour expliquer les différentes mesures de prévention mises en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves
- Le jour de la rentrée effective des élèves, chaque enseignant présentera ces consignes à ses élèves. Ces consignes seront rappelées autant que nécessaire jusqu'à l'appropriation complète des réflexes et gestes barrière.
- Mettre en place des protocoles de nettoyage individuels : poste de travail, claviers, souris, outils de travail avant rangement....
- Identifier la pièce des cas suspects de **Covid19 à l'infirmerie.**

PERSONNEL ACCUEIL/VIE SCOLAIRE

- Une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs sera mise en place.
- Les espaces devront permettre le respect de la distanciation physique.



FICHE THEMATIQUE PERSONNELS

Consignes : Outre les protocoles adaptés à chaque professionnel

INFIRMIER, SERVICE MEDICAL, SST

- Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants
- Mettre à disposition des thermomètres sans contact.

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, CHEF DE CUISINE

- Rappeler les gestes barrière.
- Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail
- Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture
- Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux ...).

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- L'outillage individuel sera à privilégier
- Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés
- Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre
- Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.



FICHE THEMATIQUE PERSONNELS

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT

- Les professionnels médico-sociaux ou enseignant LSF intervenant sous convention avec l'ÉREA auprès des élèves seront impérativement être équipés par leur employeur, de masques

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- La signature des documents de transport, se fera sans contact entre les personnes.
- Pour les livraisons dans l'établissement, les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laisseront les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION/SALLE DES PROFESSEURS

- Sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers
- Le photocopieur, les ordinateurs et la machine à café des espaces de travail de la salle des professeurs devront être désinfectés par chaque utilisateur avant et après utilisation à l'aide des lingettes et désinfectants mis à disposition

BUREAUX

- Bureaux individuels et espaces ouverts : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos...) qui compliquent le nettoyage journalier.
- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre deux périodes de télétravail).



FICHE THEMATIQUE PERSONNELS

- Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment)
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...)
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison

ACCUEIL DE PARENTS

- Privilégier la communication à distance
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes)
- Chaque rencontre sera obligatoirement précédée d'une prise de rendez-vous avec la personne concernée



FICHE THEMATIQUE CAS COVID19

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Protocole :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie dans une pièce dédiée permettant sa surveillance en attendant son retour à domicile ou sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.



FICHE THEMATIQUE CAS COVID19

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Protocole :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.



FICHE THEMATIQUE CAS COVID19

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe ou de niveau pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'EREA apportent leur appui.

Prenez soin de vous et des autres !



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Érea
Anne Frank



académie
Poitiers
éducation
nationale